

COMMUNE D'YZERON

DECISION DU MAIRE n° 2017-17
du 19 Mai 2017

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le contrat de location souscrit avec Mme JUSSERAND Geneviève, à compter du 23 septembre 2016,
- Vu l'indice de référence des loyers du 1^{er} trimestre 2017,

DECIDE

Article 1 : Le montant du loyer du T2 situé 8, Place de l'Eglise à YZERON, occupé par Mme JUSSERAND Geneviève, est porté à 458.58 € à compter du 1^{er} juillet 2017.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL



Notifiée le :

Transmis en Préfecture le